



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7570</b>	De <b>M. Julien Rancoule</b> ( Rassemblement National - Aude )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Ville et logement		<b>Ministère attributaire</b> > Logement
<b>Rubrique</b> >logement : aides et prêts	<b>Tête d'analyse</b> >Avenir du Mobili-Pass	<b>Analyse</b> > Avenir du Mobili-Pass.
Question publiée au JO le : <b>25/04/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>09/04/2024</b> Date de renouvellement : <b>29/08/2023</b> Date de renouvellement : <b>02/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Julien Rancoule interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur l'avenir du Mobili-Pass. Cette aide financière est accordée par Action logement pour faciliter la mobilité professionnelle, en prenant en charge certains frais liés à l'accès au logement locatif. Alerté sur la volonté d'Action logement d'arrêter ce dispositif en juin 2023, par des professionnels chargés de mobilité professionnelle qui accompagnent les salariés en première embauche ou dans le cadre de mutation, dans leurs recherches de logements et leur installation dans leur nouvelle ville, M. le député demande ce que compte mettre en œuvre le Gouvernement pour maintenir cette aide. Si ce dispositif venait à disparaître, les entreprises chargées de la mobilité professionnelle verraient leur filière s'écrouler du jour au lendemain. De même, les sociétés en recherche de salariés et les salariés qui y ont recourt seraient pénalisés. Dans un contexte où les difficultés financières se multiplient, ce dispositif permettait de lever les freins relatifs à la recherche de logement et de personnel. Il lui demande sa position sur ce sujet.